

Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 22 août 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, Me Suzanne Ouellet, greffier et Me Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2007-1197

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 30 – 48 663,06 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 32 – 294 447,95 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 31 – 1880,83 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 29 – 222 775,05 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 30, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 32, la liste des réquisitions numéro 31 et la liste des embauches numéro 29 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 30	Pièces de comptes à payer	48 663,06 \$	6 au 10 août 2007
Liste PD numéro 32	Pièces de comptes à payer	294 447,95 \$	6 au 10 août 2007
Liste des réquisitions numéro 31	Pièces de comptes à payer	1 880,83 \$	6 au 10 août 2007
Liste des embauches numéro 29	Embauche de personnel temporaire	222 775,05 \$	30 juillet au 3 août 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1198

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-28 - 146 816,88 \$ - PÉRIODE DU 26 JUILLET AU 1^{er} AOÛT 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-28 d'un montant total de 146 816,88 \$ pour la période du 26 juillet au 1^{er} août 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

CE-2007-1199 <u>ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-29 - 173 986,96 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 AOÛT 2007</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-29 d'un montant total de 173 986,96 \$ pour la période du 2 au 8 août 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1200

SOUMISSION 2007 SP 103A - ROCHE LTÉE GROUPE-CONSEIL - SERVICES PROFESSIONNELS - MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 1 412 182,35 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Roche Itée Groupe-conseil, 630, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 1500, Montréal, Québec, H3B 1S6 pour la prestation de services professionnels d'architectes et d'ingénieurs-conseils spécialisés en mécanique de procédé, en structure, en mécanique du bâtiment, en électricité (bâtiment et force motrice), en automation-contrôle-instrumentation et en génie civil afin de réaliser le projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un montant de 1 412 182,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 juillet 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, tel qu'autorisé par la résolution numéro CM-2006-919 et conformément à la grille d'évaluation prévue à cet effet.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30195-001-55127	300 000,00 \$	Honoraires professionnels - Usine d'eau
		d'Aylmer - Honoraires professionnels
06-30342-009-55128	1 037 824,35 \$	Usine de traitement des eaux potables
		d'Aylmer - Honoraires professionnels
04-13493	74 358,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30342-010	225 000 \$		Usine de traitement des eaux potables d'Aylmer - Contingences
06-30342-009		225 000 \$	Usine de traitement des eaux potables
			d'Aylmer - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1201

AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE À HYDRO-QUÉBEC - 30 786,56 \$ - TRAVAUX RELIÉS À L'ENFOUISSEMENT DES FILS SUR LE BOULEVARD DE L'HÔPITAL ENTRE LES RUES DE ROUVILLE ET DE LA FUTAIE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Gatineau, par sa résolution numéro C-2001-563 en date du 10 septembre 2001, a mandaté Hydro-Québec afin de réaliser les travaux reliés à l'enfouissement des fils sur le boulevard de l'Hôpital entre les rues de Rouville et de la Futaie pour un montant de 162 330 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la facture soumise par Hydro-Québec en 2006 reflète des coûts réels supérieurs aux coûts estimés;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie a pris connaissance de la facture finale et recommande l'approbation du coût supplémentaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement d'une facture à Hydro-Québec d'un montant additionnel de 30 786,56 \$ incluant les taxes pour les travaux reliés à l'enfouissement des fils sur le boulevard de l'Hôpital compris entre les rues de Rouville et de la Futaie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10480-001-55129	29 165,50 \$	Enfouissement des fils sur le boul. de l'Hôpital - Enfouissement rues Rouville à Futaie
04-13493	1 621,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1202 RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-31 - 48 546,44 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-31 d'un montant de 48 546,44 \$ pour la période du 7 au 13 août 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1203

CONFIRMER L'INTÉRÊT DE LA VILLE DE GATINEAU À NÉGOCIER UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE 307 AVEC L'AVENUE DES GRANDS-JARDINS, PROJET L'ESCARPEMENT LIMBOUR, PHASE 1A - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente qui lie la municipalité au promoteur Ziad Al. Rawashdeh in Trust concernant le projet de développement de l'Escarpement Limbour, phase 1A a été approuvée par la résolution numéro CM-2004-916 en date du 12 octobre 2004;

CONSIDÉRANT QUE selon le protocole, le promoteur Ziad Al. Rawashdeh in Trust doit réaliser à ses frais le réaménagement et l'installation de feux de circulation à l'intersection de la route 307 et la rue des Grands-Jardins;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec est disposé à verser une contribution de 125 000 \$ à la municipalité pour les travaux de réaménagement de l'intersection;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire remettre au promoteur Ziad Al. Rawashdeh in Trust les sommes qui seront perçues du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente officiel sera soumis par le ministère des Transports du Québec à la Ville de Gatineau pour signature et acceptation de la proposition d'aide financière et du partage des engagements et des responsabilités dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection de la route 307 avec l'avenue des Grands-Jardins :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité informe le ministre des Transports du Québec de l'intérêt de la Ville de Gatineau à négocier un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec pour le projet de réaménagement de l'intersection de la route 307 avec l'avenue des Grands-Jardins.

Adoptée

CE-2007-1204 <u>SOUMISSION 2007 SP 025 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE PISTOLETS -</u> SERVICE DE POLICE - 270 424,77 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 31 mai 2007, à savoir :

SECTION 1 – Alternative 1 (pistolets)

Électronique Sécurité Thomas Itée, 4169, boulevard Décarie, Montréal, Québec, H4A 3J8 pour la fourniture des pistolets mentionnés à la section 1, alternative 1, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total de 244 813,37 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

SECTION 2 – Alternative 1 (étuis)

Les Distributeurs R. Nicholls inc., 2475, de la Province, Longueuil, Québec, J4G 1G3 pour la fourniture des étuis mentionnés à la section 2, alternative 1, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total de 25 611, 40 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

SECTION 3 – (rachat de pistolets)

Les Entreprises Sportbec ltée, 760, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, Québec, J2C 2C3 pour le rachat des pistolets mentionnés à la section 3, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total de 83 884,29 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme pour cette section.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2009.

Les prix seront fermes jusqu'au 31 décembre 2007. Pour les années 2008 et 2009, les prix seront ajustés à la baisse ou à la hausse selon la variation entre le taux de change en date du 31 mai 2007 et le taux en vigueur au moment des commandes.

Le Service des finances, Division de l'approvisionnement est autorisé à commander en 2008 et 2009, au prix unitaire inscrit au bordereau de soumission, les quantités requises par le Service de police.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-70005-001-55130	256 185,64 \$	Remplacement des armes à feux - Armes à feu
04-13493	14 239,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1205

SUBVENTION DE 175 \$ - CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE - ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre du Centre d'Animation Familiale à l'attention de madame Rachel Larocque, coordonnatrice, 17, avenue Lapointe, app. 1, Gatineau, Québec, J8T 3X8 à titre de subvention pour une activité.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	175 \$	Denis Tassé - Des Riverains
		subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1206

SOUMISSION 2007 SI 229 - GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - AMÉNAGEMENT DE VOIES DE VIRAGE À GAUCHE ET IMPLANTATION DE NOUVEAUX FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU CHEMIN D'AYLMER ET DE LA RUE VICTOR-BEAUDRY - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 55 835,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Genivar Société en commandite, 500, boulevard Gréber, 3e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet d'« Aménagement de voies de virage à gauche et implantation de nouveaux feux de circulation à l'intersection du chemin d'Aylmer et de la rue Victor-Beaudry » au montant total de 55 835,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 août 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30333-003-55131	52 895,50 \$	Synchronisation des feux de circulation - Ajout et amélioration
04-13493	2 940,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2007.

CE-2007-1207 Modifiée par la résolution numéro CE-2007-1207

<u>SUBVENTION DE 150 \$ - AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS INC. - 30 AOÛT 2007 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE VALTÉTREAU ET DU VERSANT- ALAIN PILON ET JOSEPH DE SYLVA</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de L'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc., 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7 à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 30 août 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1208

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE JOANNE FRAPPIER AU POSTE DE COMMIS DE BUREAU, SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis de bureau (poste numéro ING-BLC-016 au plan d'effectifs) au Service d'ingénierie du Module des travaux publics et de l'environnement selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Joanne Frappier au poste de commis de bureau au Service d'ingénierie du Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Joanne Frappier est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Frappier sera celui de la classe 2, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conformément à la permanence de madame Liane Lanteigne au poste de commis de bureau au Service de police, prévue le 14 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service d'ingénierie - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

CE-2007-1209 <u>ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME HÉLÈNE DUPÉRÉ AU POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES</u>

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Dupéré est une employée contractuelle au poste de conseiller en ressources humaines au Service des ressources humaines depuis le 26 avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de conseiller en ressources humaines suite à la démission de madame Sylvie Deschamps;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement à l'essai et la permanence de madame Hélène Dupéré au poste de conseiller en ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Hélène Dupéré au poste de conseiller en ressources humaines au Service des ressources humaines.

Madame Hélène Dupéré sera assujettie à une période d'essai de 12 mois.

Le salaire de M^{me} Dupéré sera celui de la classe 3, 5^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Ressources humaines – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1210

ENGAGEMENT À L'ESSAI, MUTATION, PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE DIVERS EMPLOYÉS, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ ET SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler plusieurs postes au Module des travaux publics et de l'environnement selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

• l'engagement à l'essai et la permanence de l'employé suivant au salaire de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau selon les modalités suivantes :

Nom de l'employé	Nouveau poste et secteur	Échelle salariale	Service	Période d'essai
Roch Pelletier	Préposé aux arénas Secteur Gatineau	Classe 4	Gestion des édifices et de l'électricité	60 jours

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

• la mutation et la permanence des employés suivants au salaire de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau selon les modalités suivantes :

Nom de l'employé	Nouveau poste et secteur	Échelle salariale	Service	Période d'essai
Éric Coderre	Journalier I Secteur Hull	Classe 3	Opérations de terrain	Aucune
Marc Girouard	Journalier I Secteur Hull	Classe 3	Opérations de terrain	Aucune

Les employés ont renoncé à leur période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

• la promotion à l'essai et permanence de l'employé suivant au salaire de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau selon les modalités suivantes :

Nom de l'employé	Nouveau poste et secteur	Échelle salariale	Service	Période d'essai
Daniel Charbonneau	Journalier I Secteur Hull	Classe 3	Opérations de terrain	60 jours

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernée, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1211

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE GIGUÈRE AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé de projets – aménagement et développement agricole (poste numéro URB-BLC-105 au plan d'effectifs) du Module de l'urbanisme et du développement durable selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de Madame Nathalie Giguère au poste de chargé de projets – aménagement et développement agricole du Module de l'urbanisme et du développement durable.

Madame Nathalie Giguère est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Giguère sera celui de la classe 12, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61350-112 – Division de la planification - Aménagement et développement agricole - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1212 <u>ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME JOANNE MEUNIER AU POSTE DE SECRÉTAIRE II, SECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE, </u>

<u>POSTE DE SECRETAIRE II, SECTION DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE</u>
<u>DIRECTION GÉNÉRALE</u>

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II (poste numéro DG-BLC-001 au plan d'effectifs), Section de la planification stratégique à la Direction générale selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Joanne Meunier au poste de secrétaire II, Section de la planification stratégique à la Direction générale.

Étant donné que M^{me} Meunier occupe temporairement ce poste de secrétaire II depuis plus de trois mois consécutifs, sa permanence lui est accordée.

Le salaire de M^{me} Meunier sera celui de la classe 5, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13110-112 — Planification stratégique - Réguliers — Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1213 <u>MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL GAGNÉ AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF, SERVICE DE POLICE</u>

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif (poste numéro POL-BLC-033 au plan d'effectifs) au Service de police selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Chantal Gagné au poste de commis administratif au Service de police.

Madame Chantal Gagné est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Gagné sera celui de la classe 3, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Service de police – Soutien - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

CE-2007-1214 PERMANENCE DE MONSIEUR ROSAIRE CÔTÉ AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX BORNES-FONTAINES, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'employé mentionné ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de l'employé au poste et à la date mentionnés ciaprès :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Rosaire Coté	2 avril 2007	5 juillet 2007	CE-2007-427 28 mars 2007	60 jours

Adoptée

CE-2007-1215

PROLONGATION DES AFFECTATIONS TEMPORAIRES DE MESSIEURS LUC LAGACÉ ET DANIEL VÉZINA, PEINTRES AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les salaires de messieurs Luc Lagacé et Daniel Vézina dépassera la limite de 25 000 \$ et qu'une entente prolonge le délai prévu à l'article 6.4 o) de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger les affectations temporaires de messieurs Luc Lagacé et Daniel Vézina, peintres au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2007.

Le salaire de MM. Lagacé et Vézina sera celui de la classe 8 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-71190-134	Édifices communautaires - Rémunération régulière - Temporaires - Cols bleus
02-71250-134	Patinoires extérieures et pistes de ski de fonds - Rémunération régulière - Temporaires - Cols bleus
02-71460-134	Chalet du Parc - Rémunération régulière - Temporaires - Cols bleus
02-71420-134	Structures de jeux - Rémunération régulière - Temporaires - Cols bleus
02-22900-134	Casernes - Rémunération régulière - Temporaires - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

CE-2007-1216 Abrogée par la résolution numéro CE-2007-1596

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE GROULX AU POSTE DE TECHNICIEN-COMPTABLE, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien-comptable (poste numéro FIN-BLC-023 au plan d'effectifs) au Service des finances du Module de l'administration et des finances selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Sylvie Groulx au poste de technicien-comptable au Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Madame Sylvie Groulx est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Groulx sera celui de la classe 7, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1217

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME JULIE DURAND, AGENTE AU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Durand occupant le poste d'agente au Service de police a formulé une demande pour se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2008 conformément à l'article 21 de la convention collective des policiers et des policières de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Julie Durand, agente au Service de police, un congé sans solde pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2008.

Adoptée

CE-2007-1218

SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE BLC-07-09 CONCERNANT L'ARTICLE 33.03 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE GATINEAU - HORAIRE PRÉRETRAITE POUR MONSIEUR DENIS BEAUDOIN

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé une nouvelle convention collective le 23 novembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE l'article 33.03 permet à un salarié ayant atteint l'âge de 54 ans et plus de se prévaloir d'un horaire de préretraite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 33.03 a) (i) prévoit la durée maximale de l'horaire, soit d'un an;

CONSIDÉRANT QUE l'article 33.03 b) permet de modifier la durée de l'application de l'horaire de préretraite pour amener sa durée jusqu'à un maximum de trois ans sur entente entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la lettre d'entente entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc., afin de rendre conforme l'entente entre les parties, soit de réduire l'horaire de travail de monsieur Denis Beaudoin à quatre jours par semaine pour une période de trois ans, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Monsieur Denis Beaudoin s'engage à prendre sa retraite au plus tard à la fin de cette période de trois ans, soit au 1^{er} janvier 2011.

Le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau reconnaissent que la présente entente est faite de bonne foi et constitue une transaction au sens du <u>Code civil du</u> Québec.

La directrice générale par intérim, le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-07-09.

Adoptée

CE-2007-1219 GRIEFS COLS BLEUS 2004-05 - MÉDIATION PRÉARBITRALE

CONSIDÉRANT le nombre important de griefs déposés en 2004 et 2005 par le Syndicat des cols bleus-CSN;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN convenaient par la lettre d'entente BLE-05-09 de traiter ces griefs de manière accélérée;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette lettre d'entente, les parties se sont rencontrées et ont convenu d'une procédure spéciale de médiation préarbitrale des griefs;

CONSIDÉRANT QU'un arbitre a été nommé afin d'agir à titre de médiateur-arbitre dans les dossiers;

CONSIDÉRANT QUE trois rencontres de médiation se sont tenues;

CONSIDÉRANT QU'une décision arbitrale a été rendue et que cette décision lie les parties et reflète les ententes qu'elles ont conclues en présence du médiateur-arbitre :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'application de la mise en oeuvre des décisions BLE-05-09C rendues par le médiateur-arbitre et autorise le trésorier à procéder au paiement des sommes dues aux employés concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

CE-2007-1220 <u>DÉMISSION DE MESSIEURS ALEXANDRE BÉDARD ET CHARLES LECLERC - DIVERS SERVICES</u>

CONSIDÉRANT QUE messieurs Alexandre Bédard et Charles Leclerc ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE DE LA DEMISSION
Alexandre Bédard Agent-patrouilleur	Service de police	19 juillet 2007
Charles Leclerc Émondeur	Module des travaux publics et de l'environnement – Service des opérations de terrain	10 août 2007

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier MM. Bédard et Leclerc pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1221

RETRAITE DE MESDAMES JOHANNE DELANEY, LINE BASTIEN, GHISLAINE BROCHU, MONIQUE BRUN ET MESSIEURS MICHEL BOILY, YVON ÉTHIER, ANDRÉ DESROCHES, AURÈLE RIENDEAU, PIERRE MANTVILLE, ALLAN MACDONALD ET JOCELYN SIMARD - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE mesdames Johanne Delaney, Line Bastien, Ghislaine Brochu, Monique Brun et messieurs Michel Boily, Yvon Éthier, André Desroches, Aurèle Riendeau, Pierre Mantville, Allan Macdonald et Jocelyn Simard ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Johanne Delaney Préposée aux prêts	Service des arts, de la culture et des lettres	5 ans et 8 mois	1 ^{er} juin 2007
Line Bastien Secrétaire de direction	Service de police	20 ans	1 ^{er} septembre 2007
Ghislaine Brochu Technicienne à la matrice graphique	Service d'évaluation et des transactions immobilières	33 ans et 3 mois	1 ^{er} octobre 2007
Monique Brun Horticultrice	Service des opérations de terrain	28 ans et 2 mois	1 ^{er} novembre 2007
Michel Boily Technicien en informatique	Module des travaux publics et de l'environnement	32 ans et 1 mois	1 ^{er} juillet 2007
Yvon Éthier Contremaître, architecture et structure	Service de la gestion des édifices et de l'électricité	30 ans et 7 mois	1 ^{er} juillet 2007

André Desroches (Employé invalide)	-	13 ans et 10 mois	1 ^{er} août 2007
Aurèle Riendeau Capitaine	Service de police	37 ans et 1 mois	1 ^{er} septembre 2007
Pierre Mantville Chef de division	Service de sécurité incendie	30 ans et 4 mois	1 ^{er} septembre 2007
Allan Macdonald Technicien en dessin	Service d'ingénierie	32 ans et 6 mois	1 ^{er} septembre 2007
Jocelyn Simard Sergent-détective	Service de police	30 ans et 1 mois	1 ^{er} octobre 2007

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Johanne Delaney, Line Bastien, Ghislaine Brochu, Monique Brun et messieurs Michel Boily, Yvon Éthier, André Desroches, Aurèle Riendeau, Pierre Mantville, Allan Macdonald et Jocelyn Simard leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1222

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MÉLANIE PILON AU POSTE DE TECHNICIEN À LA COMPTABILITÉ ET À LA PAIE, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien à la comptabilité et à la paie (poste numéro FIN-BLC-069 au plan d'effectifs) au Services des finances du Module de l'administration et des finances selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Mélanie Pilon au poste de technicien à la comptabilité et à la paie au Services des finances du Module de l'administration et des finances.

Madame Mélanie Pilon est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Pilon sera celui de la classe 7, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1223

SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE BLE-07-04 CONCERNANT LA PROCÉDURE DE MÉDIATION PRÉARBITRALE DES GRIEFS VISÉS PAR LA LETTRE D'ENTENTE BLE-06-05

CONSIDÉRANT le nombre important de griefs déposés par le Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN du 1^{er} janvier 2006 au 1^{er} mai 2007;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une lettre d'entente BLE-06-05 en vue d'une procédure spéciale de médiation arbitrale pour les griefs déposés en 2004 et 2005 et que les parties s'en déclarent satisfaites;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de griefs 2006 et 2007 reçus est important, les parties ont convenu d'utiliser les mêmes procédures spéciales de médiation préarbitrale pour les griefs déposés du 1^{er} janvier 2006 au 1^{er} mai 2007 afin de favoriser le traitement, voir le règlement le cas échéant;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente BLE-07-04 intervenu entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, la directrice générale par intérim et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLE-07-04.

Adoptée

MARC BUREAU
Me SUZANNE OUELLET
Maire et président
Comité exécutif

Greffier et secrétaire
Comité exécutif